

NOTE DE PRESENTATION BP 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2026 de la ville.

Lors de sa séance du Conseil municipal du 18/02 dernier, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires, a été adopté.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les principaux éléments pris en compte pour construire et équilibrer le budget 2026, sont les suivants :

- Maintien de l'investissement pour le développement de la ville,
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité, augmentation de certains tarifs suivant l'inflation,
- Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement assez important
- Pas de recourt à l'emprunt cette année.

La ville de CESSON comptant 11 327 habitants au 01/01/2026, la maquette budgétaire sera présentée par nature avec une présentation fonctionnelle au niveau du chapitre pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

A – La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 18 071 361,60 €, équivalent en dépenses et en recettes. Cette somme est en hausse de + 0,20 % par rapport au budget inscrit pour l'année 2025.

1 – Les recettes

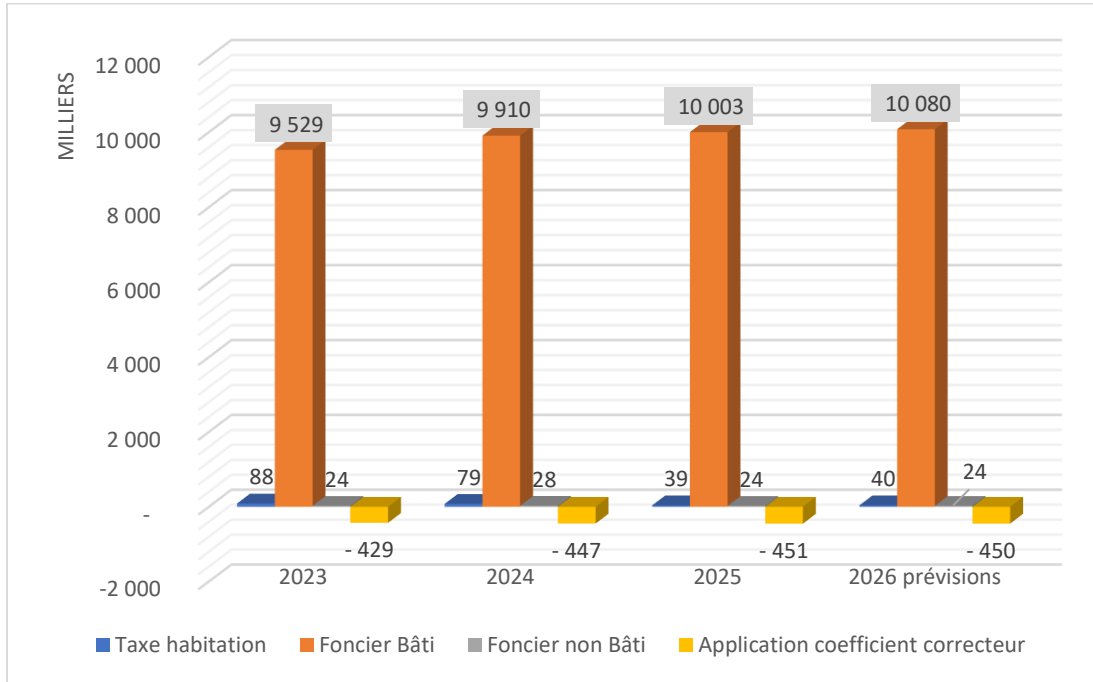
Les recettes apparaissant à la section de fonctionnement sont les ressources régulières de la Ville.

Celles-ci ont été estimées avec l'aide de notre prestataire Finance Active.

Fiscalité :

Première ressource du budget communal, les bases fiscales sont revalorisées chaque année grâce à un coefficient de revalorisation voté chaque année dans la loi de finances proportionnel à l'inflation. Ces bases augmentent de 0,9 % cette année. Aucune augmentation des taux n'est proposée cette année.

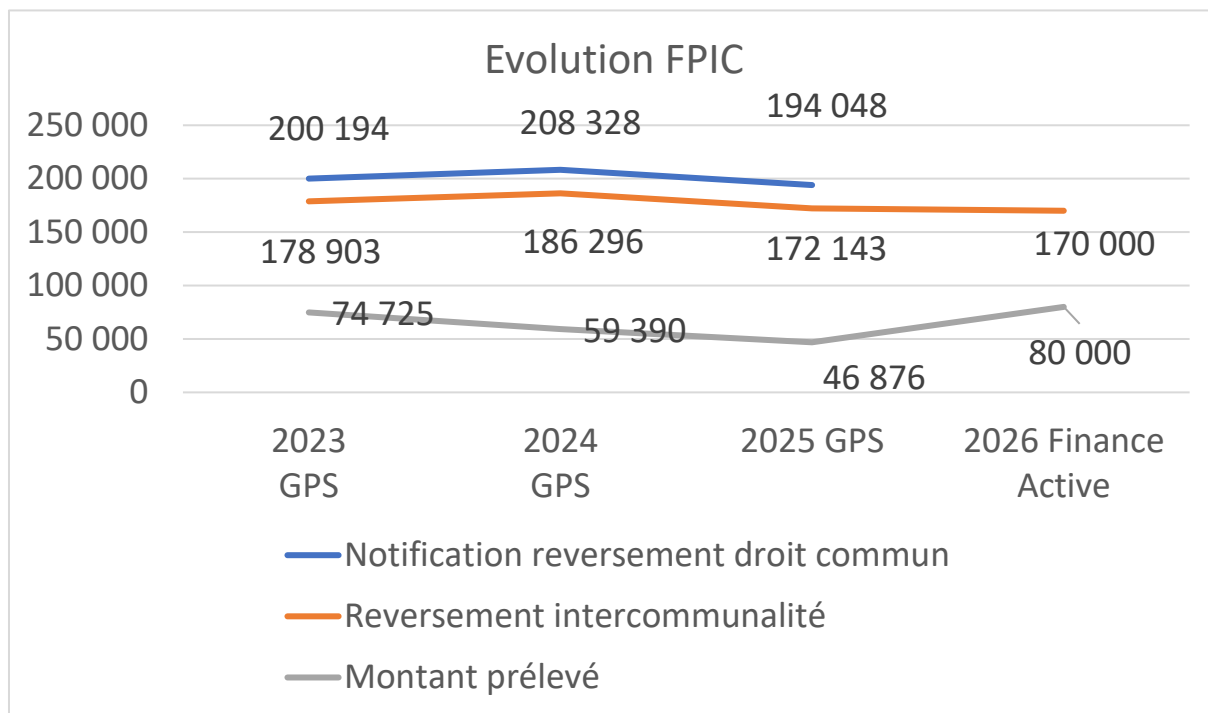
L'état 1259 relatif aux bases fiscales n'ayant pas encore été adressé par la DGFIP, l'évaluation des contributions directes a donc été faite en tenant compte d'une augmentation des bases (hors locaux commerciaux) et du taux de la taxe foncière. Cette évolution se traduit comme indiqué ci-dessous :



FPIC :

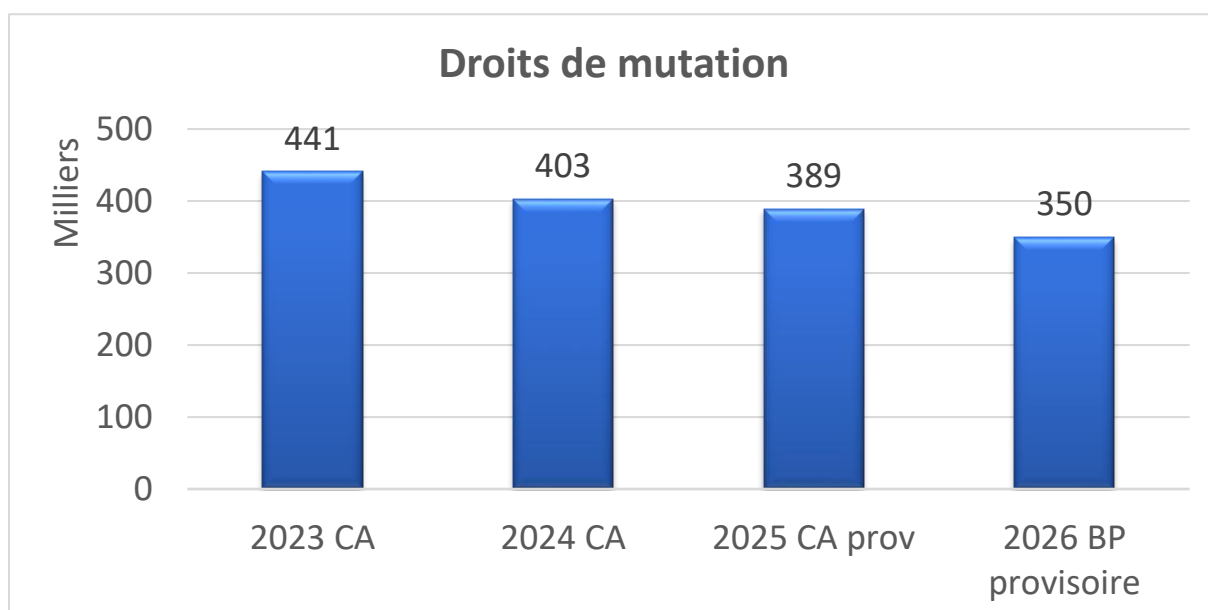


Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales en 2012 constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ayant opté pour une répartition dérogatoire libre, la ville perd tous les ans une partie de cette recette au profit de la péréquation. En 2026, compte tenu des nouvelles règles de calcul de la péréquation devraient faire baisser notre dotation et augmenter notre prélèvement pour arriver d'ici quelques années à n'être plus que contributeur.



Droits de mutation :

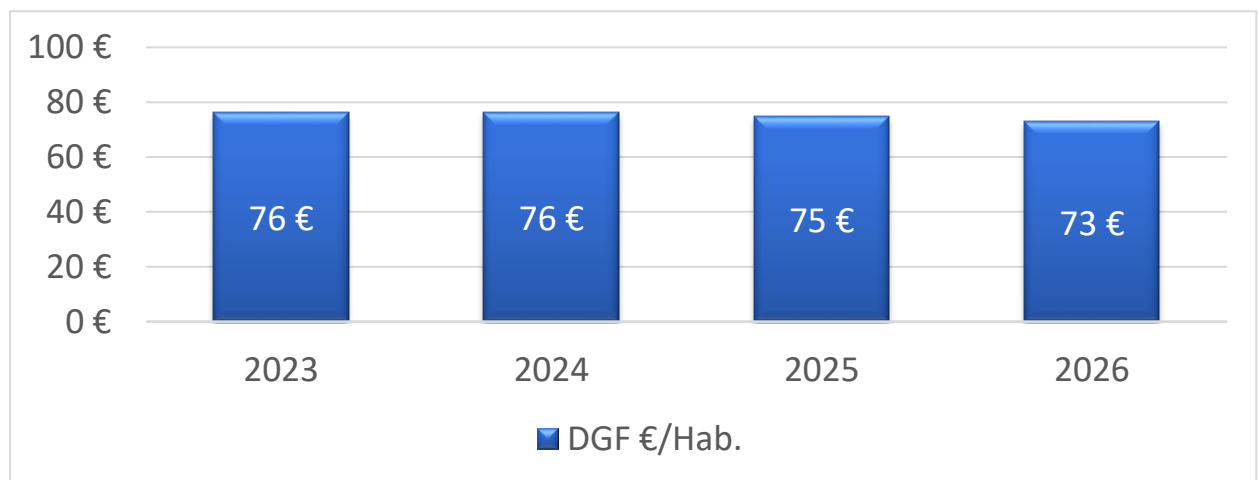
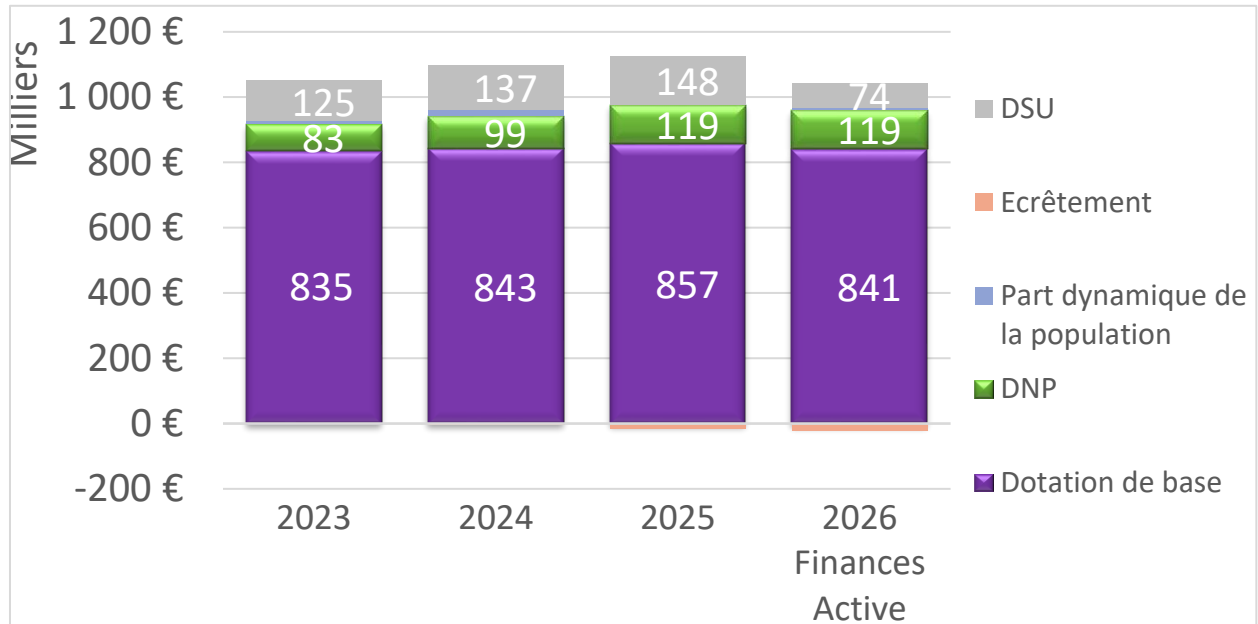
L'inscription pour 2026 est une hypothèse relativement prudente, dans un contexte incertain marqué, entre autres, par des tarifs assez haut des prix de l'immobilier et par une difficulté pour les ménages à emprunter.



L'enveloppe nationale de Dotation Globale de Fonctionnement pour 2026

Pour rappel, la ville a perdu la part de la dotation de solidarité rurale en 2017 avec le passage à plus de 10 000 habitants mais a pu bénéficier depuis 2024 de la Dotation de Solidarité Urbaine. Finances Actives nous prévoit une sortie de ce dispositif pour 2026.

Cela se traduit par des recettes à hauteur de 50% de l'année 2025.



Principales recettes réelles de fonctionnement les « impôts et taxes » ainsi que la « fiscalité locales » représentent 74,72 % des recettes réelles de fonctionnement, les « dotations et participations » 12,40 % et les « produits des services » 6,60 % (recettes des services rendus par la ville à la population : cantines scolaires, centres de loisirs, accueils pré et post scolaire, crèche familiale, etc.).

Afin de promouvoir l'équité tarifaire en fonction de la situation économique des familles bénéficiaires de certains services municipaux, il a été décidé en 2021 d'introduire un taux d'effort appliqué au quotient familial. Il a également été fixé un tarif minimum « plancher » et un tarif maximum « plafond ». Pour 2026, les tarifs des concessions de cimetière ainsi que les locations de salles ont été révisés de 1%, les autres tarifs ne sont pas revalorisés et, depuis le 1^{er} janvier, un tarif pour les familles monoparentales a été instauré

Le résultat antérieur reporté représente 19,78 % du budget total, et permettra ainsi un virement à la section d'investissement important afin de financer une partie des investissements prévus.

Compte tenu de ce qui précède, la structure des recettes de fonctionnement est présentée de la manière suivante :

RECETTES				
En milliers €	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
FONCTIONNEMENT				
002 - Résultat reporté	4 068	4 068	3 575	-12%
013 - Atténuation de charges	57	161	89	56%
042 - Opérations d'ordres	192	187	190	-1%
70 - Produits des services	921	981	957	4%
73 - Impôts et taxes	289	474	472	63%
731 - Fiscalité locales	10 140	10 318	10 360	2%
74 - Dotations, subventions et particip.	1 876	2 069	1 797	-4%
75 - Autres produits de gest.	485	808	631	30%
76 - Produits Financiers	0		0	
TOTAL	18 028		18 071	0,2%

2 – Les dépenses

Le chapitre 011 augmente de 5 %. Résultats d'un tarif sans hausse successive des prix des énergies (gaz & électricité). Nous subissons des augmentations sur certains postes de dépenses comme les transports de personnes ou le renouvellement des contrats.

Une ligne budgétaire de 150 000€ a été prévue pour pouvoir honorer la franchise de nos assurances bâtiments en cas de sinistre.

La progression du chapitre 012 (+ 4 %) : Ce chapitre reste relativement stable depuis quelques années. Certains postes n'ont pas été recréés suite à des mutations ou des départs en retraites et ont donné lieu à des réorganisations en interne.

➤ La progression naturelle des carrières des fonctionnaires :

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de la promotion interne.

Cette augmentation naturelle des rémunérations, liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires, découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.

Ainsi le GVT est estimé pour 2026 à hauteur de 24 000 €.

Il est à noter que le chapitre 012 est le premier poste de dépenses de la collectivité et représente 53,40 % du budget de fonctionnement réel.

Le chapitre 65 est stable.

Le chapitre 66 diminue une nouvelle fois en 2026 (- 17 %) correspondant à la diminution de la dette de la ville et à la contractualisation d'emprunts à court terme (0,57 % en 2021 et 1,69 en 2023 contre 4,75 % pour le « grand emprunt »).

Le résultat dégagé en 2025 permet d'inscrire en 2026 au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » une somme de 3 700 000 €, en baisse de 8 % par rapport à 2025 afin de financer les investissements prévus sans avoir recours à l'emprunt pour cet exercice.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

DEPENSES				
En milliers €	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
FONCTIONNEMENT				
011 - Charges à caractère général	3 673	3 416	3 848	5%
012 - Charges de personnel	7 122	6 787	7 406	4%
014 - Atténuation de produits	479	358	391	-18%
023 - Virement à la section d'inv.	4 000		3 700	-8%
042 - Opérations d'ordre	524	2 285	502	-4%
65 - Autres charges de gest.	2 066	1 996	2 083	1%
66 - Charges financières	134	133	111	-17%
67 - Charges exceptionnelles	30	14	30	0%
TOTAL	18 028		18 071	0,2%

B – La section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre pour un montant total de 12 798 241,63 € reports compris, équivalent en dépenses et en recettes.

1 – Les recettes

La structure des recettes d'investissement est la suivante :

INVESTISSEMENT				
Recettes – En milliers €	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
001 - Résultat reporté				
021 - Virement de la section de fct	4 000		3 700	-8%
024 - Produits des cessions d'immo.	1 700		200	
040 - Opérations d'ordre	524	2 285	502	-4%
041 - Opérations patrimoniales	325	12	210	-35%
10 - Dotations, fonds divers	1 915	2 046	3 035	58%
13 - Subventions d'investissement	1 348	1 363	1 042	-23%
16 - Emprunt et dettes assimilées	0	2	0	0%
TOTAL	9 812		8 689	-11%

- La section d'investissement est déficitaire de 2 071 946,74 € il est obligatoirement au minimum cette somme au titre du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- Les excédents de fonctionnement capitalisés permettent de figer des crédits de fonctionnement vers l'investissement et permettre ainsi le financement des investissements pour avoir moins besoin du recours à l'emprunt. Le chapitre 10 est en hausse du fait de l'augmentation de la hausse de l'affectation au 1068.

Le virement de la section de fonctionnement de 3 700 000 € est en baisse de 8 % par rapport à 2025 afin de maintenir de bons ratios financiers fin 2026.

Les subventions inscrites au chapitre 13 « Subventions d'investissement » sont en majorités des subventions pour :

- La subvention du département pour les travaux de voirie de la rue du Gros caillou d'un montant de 246 871€
- La subvention du département pour le Centre Technique Municipal d'un montant de 224 804€
- La subvention de la région pour le Centre Technique Municipal d'un montant de 302 733€
- La subvention de la région pour le Street Workout d'un montant de 100 000€

2 – Les dépenses


La section d'investissement retrace les opérations non renouvelables à l'identique chaque année et ayant une incidence qui se traduit par une modification de la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune.

La structure des dépenses d'investissement est la suivante, comparée avec l'année 2025 :

INVESTISSEMENT				
En milliers € - Dépenses	2025 BP	2025 CA	2026 BP	Ratio en %
001- Résultat reporté	1 615		2 072	28%
040 - Opérations d'ordre	192	187	190	-1%
041 - Opérations patrimoniales	325	12	210	-35%
10 - Dotations, fonds divers	30	0	15	
16 - Emprunts et dettes assimilées	729	728	715	-2%
20 - Immobilisations incorporelles	315	209	215	-32%
204 - Subventions équipement	279	221	234	-16%
21 - Immobilisations corporelles	3 456	2 157	3 622	5%
23 - Immobilisations en cours	4 070	2 650	1 185	-71%
TOTAL	11 011		8 458	-10%

L'essentiel des dépenses d'investissement en 2026 est consacré aux points suivants :

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
 Reçu en préfecture le 20/04/2026
 Publié le
 ID : 077-217700673-20260420-DEL202604_50-BF



- Chapitre 16 :
 - Remboursement des emprunts et éventuelles cautions pour 712 080 € représentant 8,42 % des dépenses d'investissement.
- Chapitre 20 :
 - Les frais d'études (études, missions de contrôles, diagnostics amiante...) pour le Centre Technique Municipal, les salles associatives et la voirie pour 214 600 €,
- Chapitre 204 :
 -Versement de l'attribution de compensation d'investissement pour la CA Grand Paris Sud pour 177 000 €
 -Versement d'une surcharge foncière à TMH d'un montant de 57 423,43€
- Chapitre 21 & 23 : Voir tableau ci-dessous :
 - Un fonds de roulement pour les exercices suivants a été mis en place cette année, d'un montant de 1 200 000€, cette enveloppe inscrite au chapitre 21 permettra de financer les projets sur les exercices futurs.

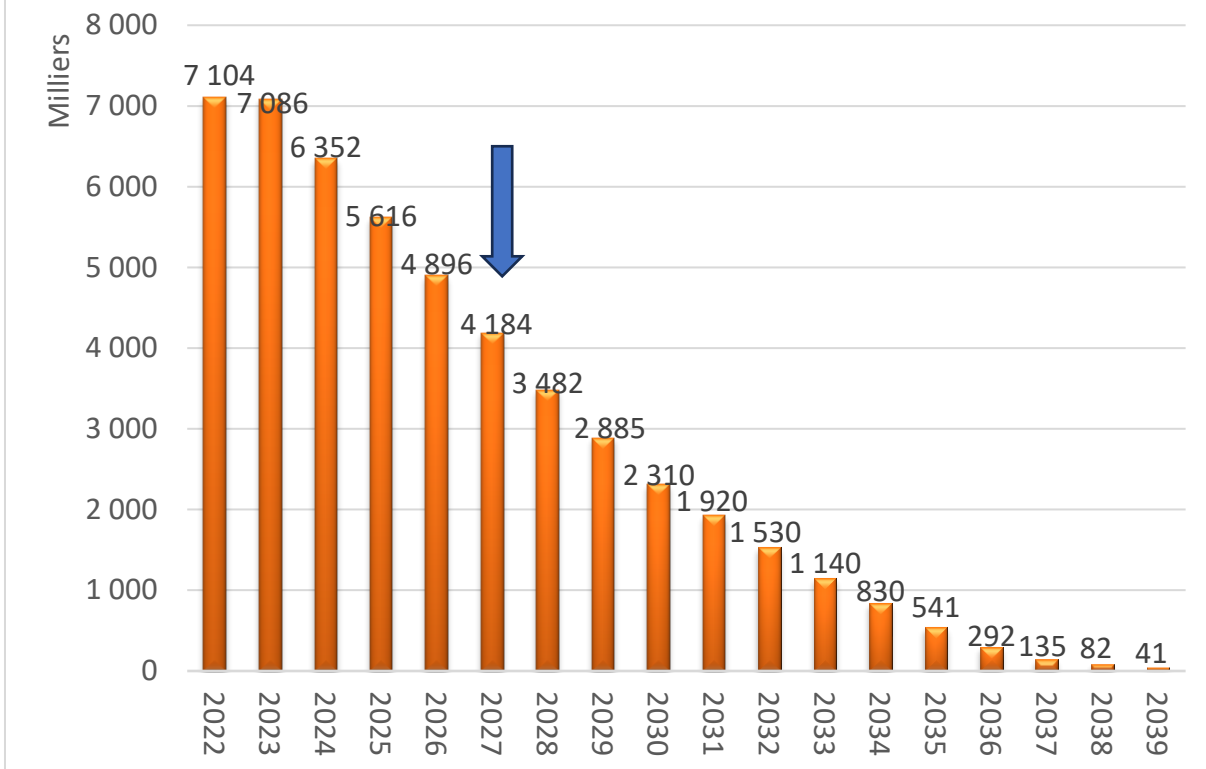
DEPENSES TTC

	2026			2027		
	Dépenses envisagées	Recettes	Total à financer 2026	Dépenses envisagées	Recettes	Total à financer 2027
CTM	1 120 000	527 537	592 463			0
Voirie	990 615	246 871	743 744	300 000		300 000
Travaux écoles	180 000		180 000	180 000		180 000
Entretien bâtiments	150 000		150 000	150 000		150 000
Salles Associatives	110 000		110 000			
Écoles - PEV	100 000		100 000	1 000 000		1 000 000
Aires de jeux	99 000	41 361	57 639			0
Vidéoprotection	90 000		90 000	50 000		50 000
Crèche CLF	80 000		80 000			0
Chaufferies P3	70 750		70 750	70 750		70 750
Terrains	46 000		46 000			0
Plan Numérique	45 000		45 000	30 000		30 000
Liaisons douces	40 000		40 000			0
Matériel et mobilier	40 000		40 000	40 000		40 000
Matériel roulant	35 000		35 000	50 000		50 000
Extension réseau électrique	30 000		30 000	30 000		30 000
Matériel et mobilier écoles	20 000		20 000			0
Espaces verts	10 000		10 000	10 000		10 000
Totaux	3 256 365	815 769	2 440 596	1 900 750	0	1 900 750

Les faibles emprunts contractés depuis 2010, voire l'absence d'emprunt pour 2023, 2024 et 2025 ont permis d'amorcer la diminution de la dette. Cette action a permis de retrouver des ratios financiers bons et de prétendre plus facilement à des demandes de subventions.

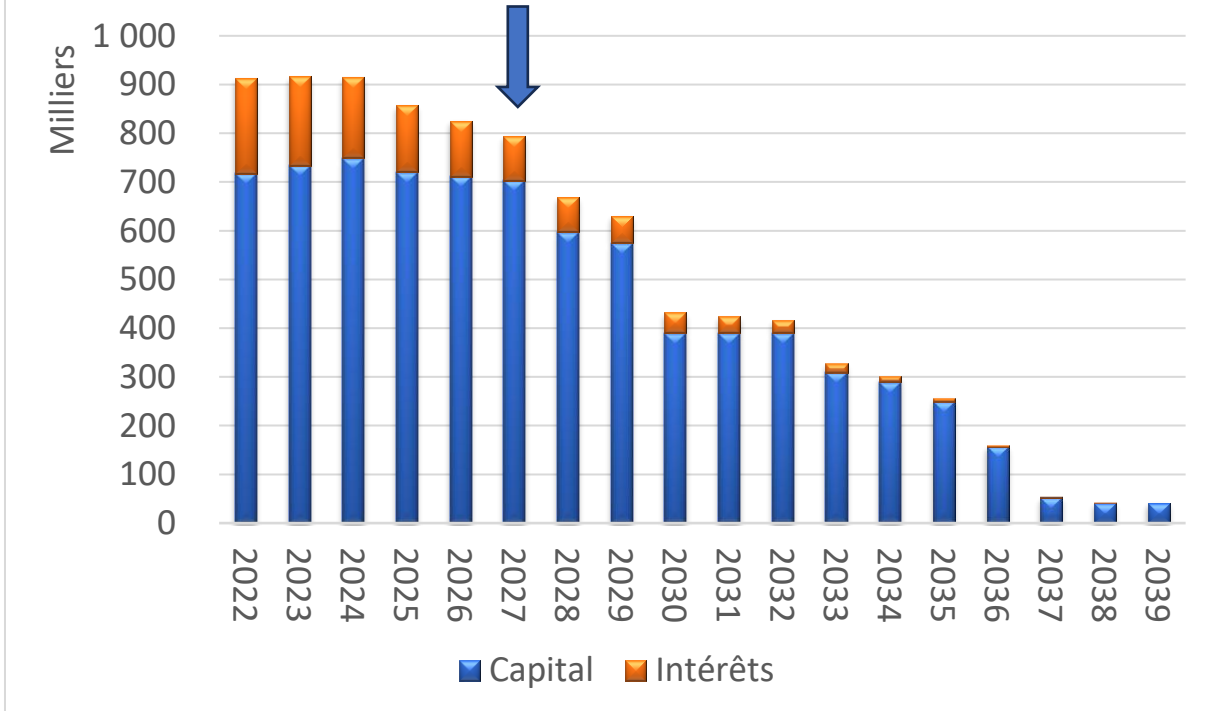
Ainsi, le profil d'extinction de la dette peut se schématiser comme suit au 1/1/2026.

Capital restant dû en début d'exercice



L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids de la dette à long et moyen terme de la ville.

Annuité de la dette

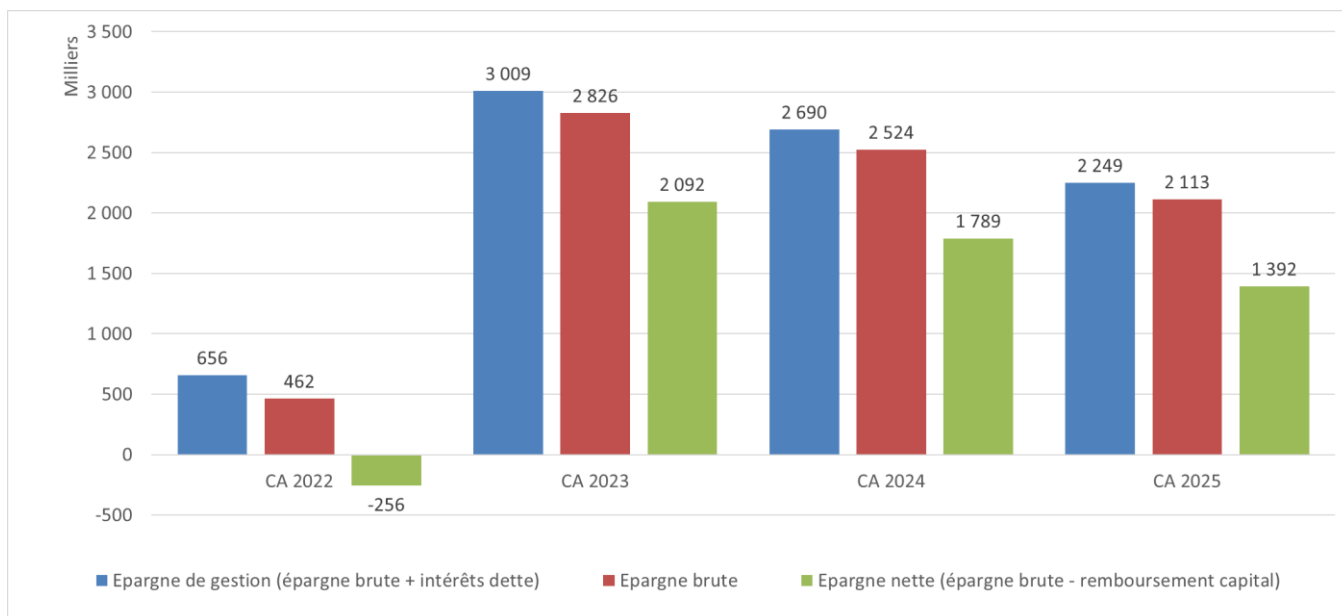


1 – Evolution de l'épargne :

L'épargne de gestion (écart entre les dépenses hors charges d'intérêts et les recettes réelles de fonctionnement hors cessions) reflète les mouvements constatés sur la section de fonctionnement.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) est affectée notamment au remboursement de la dette. Il s'agit de l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement, après financement de la dette. Il s'agit de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. La capacité de la collectivité à investir est directement liée à cet indicateur.



Grâce au maintien des efforts avec les services, nos taux d'épargne ont été meilleurs depuis 2023. Ces taux reflètent la capacité de la ville à pouvoir demander des subventions ou des emprunts et de pouvoir investir dans des projets structurants.

2 – Désendettement :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en faisant le rapport de l'encours avec l'épargne brute.

Exprimé en nombre d'année, ce ratio est une mesure de solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identique, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12	7 085 764,96	6 351 513,95	5 616 283,09	4 895 522,20
Épargne brute	656 413,76	2 826 351	2 523 604,19	2 112 839,00
Capacité de désendettement	10,79	2,25	2,23	2,32

Ainsi, le budget primitif 2026 pour la ville de CESSON, qu'il vous est proposé d'adopter chapitre par chapitre, se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
011 : Charges générales	3 848 725,75 €
012 : Charges de personnel	7 405 920,00 €
014 : Atténuation de produits	391 210,00 €
023 : Virement section d'invest.	3 700 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	501 528,72 €
65 : Autres charges gestion	2 082 787,76 €
66 : Charges financières	111 189,37 €
67 : Charges spécifiques	30 000,00 €
TOTAL	18 071 361,60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
002 : Excéd. antérieur reporté	3 574 594,15 €
013 : Atténuations de charges	88 995,00 €
042 : Opérations d'ordre	190 220,03 €
70 : Produits des services	956 990,90 €
73 : Impôts et Taxes	472 232,00 €
731 : Fiscalité Locales	10 360 000,00 €
74 : Dotations et participations	1 796 849,52 €
75 : Autres produits de gestion	631 480,00 €
TOTAL	18 071 361,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2026
001 : Résultat reporté		2 071 946,74 €	2 071 946,74 €
040 : Opérations d'ordre		190 220,03 €	190 220,03 €
041 : Opérations patrimoniales		210 000,00 €	210 000,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves		15 000,00 €	15 000,00 €
16 : Emprunts et dettes		715 080,00 €	715 080,00 €
20 : Immo. incorporelles	87 321,12 €	214 600,00 €	301 921,12 €
204 : Subv. d'équip. versés		234 423,43 €	234 423,43 €
21 : Immo. corporelles	923 024,40 €	3 621 660,70 €	4 544 685,10 €
23 : Immo. en cours	1 698 563,04 €	1 184 800,00 €	7 964 392,69 €
TOTAL	2 708 908,56 €	8 457 730,90 €	11 166 639,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2026
021 : Vir. de la section fonct.		3 700 000,00 €	3 700 000,00 €
024 : Produits des cession d'immo.		200 000,00 €	200 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		501 528,72 €	501 528,72 €
041 : Opérations patrimoniales		210 000,00 €	210 000,00 €
10 : Dotations et réserves		730 000,00 €	730 000,00 €
1068 : Excédents de fct capitalisés		2 305 000,00 €	2 305 000,00 €
13 : Sub. Invest. reçues	2 477 951,74 €	1 042 159,00 €	3 520 110,74 €
TOTAL	2 477 951,74 €	8 688 687,72 €	11 166 639,46 €